

## **Qui peut demander ce sacrement ?**

*Que l'on soit jeune ou âgé*

- si l'on est atteint d'une maladie grave
- si l'on souffre d'un handicap lourd
- si l'on est exposé à des accidents de santé importants
- si l'on doit subir une opération importante
- si l'on sent ses forces s'amoinrir par le poids de l'âge ou des infirmités
- en cas de grande détresse morale ou spirituelle

-----  
*Ce sacrement est une source permanente de grâce. Il ne peut être renouvelé qu'après un intervalle minimum de deux ans, sauf s'il s'agit d'une nouvelle maladie, survenant après une guérison, ou d'un stade nettement plus grave de la même maladie.*

***La communauté chrétienne de la paroisse Saint-Germain  
d'Auxerre invite les personnes qui le souhaitent à une  
CELEBRATION COMMUNAUTAIRE DE L'ONCTION DES MALADES  
entourés de leurs familles et de leurs amis***

***le Dimanche 13 Mai 2018 à 11h00 en la cathédrale St Etienne  
au cours de la messe dominicale***

*Merci de vous inscrire avant le 10 mai 2018 avec le coupon en page 2  
Renseignements: 03 86 52 31 68*

Pour vivre au mieux cette célébration,  
tous ceux qui désirent recevoir ce sacrement  
sont invités à participer à la Rencontre préparatoire qui aura lieu

**Vendredi 11 mai 2018 à 17h30  
à la Maison paroissiale  
4 rue de Caylus - 89000 AUXERRE**